

Le recueil des informations est effectué dans votre intérêt. La fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour que nous soyons en mesure de vous faire bénéficier d'un service de qualité. Selon votre niveau d'expérience, nous sommes susceptibles de vous poser quelques questions pour confirmer que vous comprenez le fonctionnement de nos produits.

## AVANT PROPOS

Ce formulaire vous (la 'société') permet de faire une demande d'ouverture de compte(s) société auprès d'IG Europe GmbH. Pour faire cette demande, vous devrez fournir des pièces justificatives et les personnes concernées devront renseigner leurs coordonnées et signer le formulaire.

### QUI DOIT SIGNER CE FORMULAIRE ?

#### Pour le compte du demandeur

- Dans le cadre d'une société, le(s) directeur(s) ou le(s) représentant(s) autorisé(s)
- Dans le cadre d'un partenariat, le(s) partenaire(s) ou le(s) représentant(s) autorisé(s)

#### Pour le compte du garant

- Le garant (personne physique) **OU**, si le garant est une société, le(s) directeur(s) de la société ou le(s) représentant(s) autorisé(s)

### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Avant de faire votre demande d'ouverture de compte, il est vivement recommandé de prendre connaissance de nos documents : la Déclaration sur les risques du trading, les Informations à l'attention des clients, les Conditions générales de vente des comptes CFD, Les Conditions générales de vente des produits dérivés et/ou les Conditions générales relatives aux turbos (selon le cas), la Déclaration d'accords spécifiques, la Politique d'exécution des ordres, les Frais et commissions, la Politique des conflits d'intérêt, la Politique des réclamations, les Documents d'information clé (CFD), les Documents d'information clé (options), les Documents d'information clé (turbos warrants), la Charte de confidentialité et Politique d'accès. Vous retrouverez l'ensemble de ces documents sur notre site Internet : <https://www.ig.com/fr/mentions-legales>

### NUMÉRO D'IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE (LEI)

Le numéro LEI est un code de 20 caractères propre à votre société, que vous ou votre contrepartie devez renseigner pour déclarer toutes les transactions financières réalisées par votre société en vertu des règles de l'EMIR et du MiFID II applicables au reporting. Il est obligatoire de fournir ce numéro pour toute entité investissant avec IG Europe GmbH et toute autre filiale (Konzernunternehmen)\* d'IG Group dont IG Group Holdings plc situé à Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA est la société société portefeuille\* ('IG').

Numéro LEI : \_\_\_\_\_

\*Au sens de la section 18 de la loi allemande relative aux titres (Aktiengesetz).

## RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si votre conseil d'administration/actionnaires doit/doivent se réunir et adopter certaines résolutions pour permettre à votre société d'ouvrir un compte auprès d'IG, nous vous demanderons de certifier que cette réunion a eu lieu dans la section 'Résolution certifiée du conseil d'administration'. Le conseil d'administration doit également autoriser des tiers à passer des ordres sur le compte de votre société (« **Signataires autorisés** »). Les signataires autorisés doivent signer la liste des signataires autorisés en annexe.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES

Les documents listés ci-dessous doivent nous être retournés avec la demande d'ouverture de compte de la Société :

- copie de l'acte constitutif et des statuts de la Société (si applicable) ;
- extrait Kbis ;
- copies des comptes sociaux les plus récents ;
- justificatif d'adresse du siège social de la Société (déclaration annuelle) (si pas encore fourni, dans l'extrait du registre de commerce) ;
- justificatif d'adresse (postale) de la Société si différente de l'adresse du siège social : facture de téléphone fixe, eau, gaz ou électricité (à l'exception de téléphone portable) stipulant le nom et l'adresse postale de la Société ;
- copie du registre des actionnaires (s'il n'a pas encore été fourni dans l'extrait du registre de commerce) **PLUS** justificatif de l'identité des actionnaires détenant au moins 25% du capital. Si l'actionnaire est une personne physique : une photocopie du passeport (4 premières pages) ou permis de conduire ou carte d'identité (recto verso) ET une facture de téléphone fixe, eau, gaz ou électricité à son nom datant de moins de six mois. Si l'actionnaire est une personne morale : fournir l'ensemble des documents de cette liste pour chaque entité (moins de trois mois pour les factures de téléphone mobile) ;

## PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES (SUITE)

- un relevé bancaire récent de la société permettant de justifier le montant approximatif des fonds destinés à la négociation avec IG. Nous sommes susceptibles de vous demander d'autres informations/documents ;

**NOUS NE POUVONS PAS PROCÉDER À L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE SANS CES DOCUMENTS**

## COMPLÉTER LE FORMULAIRE

- Veuillez compléter toutes les sections de ce formulaire en **LETTRES CAPITALES**
- Pour toute question, veuillez nous contacter au 01 70 98 18 18

## INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

La Société souhaite faire une demande d'ouverture pour le(s) compte(s) suivants :

Contrats pour la différence (CFD)     Options     Turbos warrants    (Veuillez cocher la/les case(s) appropriée(s))

### 01 | COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la Société : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_ Adresse de la société :  Même adresse que le siège social

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Domaine d'activité : \_\_\_\_\_

### 02 | RÉGLEMENTATION

Votre société est-elle régulée par l'Autorité fédérale de supervision financière (BaFin) ou un régulateur équivalent ?  Oui  Non

Si « **Oui** », merci de renseigner le nom du régulateur et le numéro de référence : \_\_\_\_\_

### 03 | COORDONNÉES

Téléphone (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Email (à des fins de correspondance vis-à-vis de votre compte) : \_\_\_\_\_

### 04 | COORDONNÉES BANCAIRES

Nom de votre établissement bancaire : \_\_\_\_\_

Nom du Titulaire du compte : \_\_\_\_\_ BIC : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_ Valeur approximative des fonds de la société destinés à la négociation avec IG : \_\_\_\_\_ €

## 05 | IDENTITÉ DES DIRECTEURS

Nous devons vérifier l'identité des directeur(s) ou représentat(s) autorisé(s) avant que le compte puisse être ouvert.

### DIRECTEUR (UNIQUE) / DIRECTEUR 1 / REPRESENTANT / REPRESENTANT 1 :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse principale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_

### DIRECTEUR 2 / REPRESENTANT 2 :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse principale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ \_\_ \_\_

1. L'un des directeurs fait-il l'objet ou a-t-il déjà fait l'objet d'un redressement judiciaire ?  Oui  Non

Si la réponse est « **Oui** », veuillez préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 06 | RELEVÉS DE COMPTE

Sauf demande spécifique de votre part, nous vous ferons parvenir vos relevés de compte par email.

Si vous préférez les recevoir par courrier postal, veuillez cocher cette case.

Notez cependant que l'envoi de vos relevés de compte par voie postale entraîne des frais de 1€ par relevé.

## CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

La législation en vigueur nous oblige à évaluer l'adéquation de vos connaissances et de votre expérience aux services que nous proposons. Nous utiliserons ces informations pour évaluer vos connaissances. Si besoin, nous vous contacterons afin d'en discuter.

1. Au cours des 3 dernières années, à quelle fréquence la société a-t-elle investi sur les instruments ci-dessous ?

Actions et/ou obligations  Plus de 20 fois  Entre 10 et 20 fois  Moins de 10 fois

Dérivés négociés en bourse  
(ex : turbo warrants forex inclu, options, futures)  Plus de 20 fois  Entre 10 et 20 fois  Moins de 10 fois

Dérivés OTC (ex : CFD, swaps forex inclu, OTC futures, options)  Plus de 20 fois  Entre 10 et 20 fois  Moins de 10 fois

2. Comment avez-vous principalement investi sur ces produits ?  Investissement direct  Compte géré

3. Le/les représentant(s) de la Société chargé(s) des décisions de négociation de la Société a/ont-il(s) une expérience ou des formations spécifiques qui lui/leur permette(nt) de mieux comprendre nos services ?  Oui  Non

Si « **Oui** » :  **Expérience professionnelle** : le ou les représentant(s) a/ont une bonne connaissance des marchés de gré à gré et des dérivés avec effet de levier, suite à une expérience professionnelle dans le secteur financier.

**Formation** : le ou les représentant(s) ont une bonne connaissance des marchés de gré à gré et des dérivés avec effet de levier car il(s) possède(nt) une qualification professionnelle et/ou une formation correspondante.

Les deux  Autres

### Facultatif :

4. Nous vous remercions de nous fournir toute information supplémentaire en rapport avec les connaissances et l'expérience des représentants de la Société de nature à nous aider à évaluer si les services que nous proposons sont en adéquation avec les moyens et les objectifs de la Société :

\_\_\_\_\_

Conformément à la législation sur la déclaration des transactions EMIR, nous vous demandons de confirmer si vous êtes une **Contrepartie financière, une Contrepartie non financière + (NFC+) ou une Contrepartie non financière - (NFC-), une chambre de compensation agissant comme contrepartie centrale ou autre. Merci de vous référer aux détails ci-dessous. Spécifier ci-dessous :**

- Contrepartie financière     Contrepartie non financière +     Contrepartie non financière -  
 Chambre centrale de compensation des contreparties     Autre type

Si vous avez indiqué Contrepartie non financière – ci-dessus, veuillez confirmer si vous vous acquittez vous-même de l'obligation de déclarer les détails des contrats dérivés négociés à un référentiel central reconnu ?

- Oui     Non

### CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Veuillez indiquer le type de Contrepartie financière auquel vous appartenez (plusieurs réponses autorisées ; lorsque plusieurs activités s'appliquent, veuillez les numéroter par ordre d'importance relative, 1 étant l'activité la plus pertinente) :

- Entreprise d'assurance vie agréée conformément à la directive 2009/138/CE  
 Établissement de crédit agréé conformément à la directive 2013/36/UE  
 Entreprise d'investissement agréée conformément à la directive 2014/65/UE  
 Entreprise d'assurance agréée conformément à la directive 2009/138/CE  
 Fonds d'investissement alternatif géré par des gestionnaires agréés ou enregistrés conformément à la directive 2011/61/UE  
 Institution de retraite professionnelle au sens de l'article 6, point a), de la directive 2003/41/CE  
 Entreprise de réassurance agréée conformément à la directive 2009/138/CE  
 Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et sa société de gestion, agréés conformément à la directive 2009/65/CE

### CONTREPARTIE NON FINANCIÈRE

Veuillez indiquer le type de Contrepartie non financière auquel vous appartenez (plusieurs réponses autorisées ; lorsque plusieurs activités s'appliquent, veuillez les numéroter par ordre d'importance relative, 1 étant l'activité la plus pertinente) :

- Agriculture, sylviculture et pêche  
 Industries extractives  
 Industrie manufacturière  
 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  
 Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution  
 Construction  
 Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles  
 Transport et entreposage  
 Hébergement et restauration  
 Information et communication  
 Activités financières et d'assurance  
 Activités immobilières  
 Activités spécialisées, scientifiques et techniques  
 Activités de services administratifs et de soutien  
 Administration publique  
 Enseignement  
 Santé humaine et action sociale

## CONTREPARTIE NON FINANCIÈRE (SUITE)

- Arts, spectacles activités récréatives
- Autres activités de services
- Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Vous êtes une **Contrepartie non financière +** si votre valeur notionnelle brute annuelle des actifs échangés est supérieure à l'un des seuils indiqués ci-dessous et vous êtes un **Contrepartie non financière -** si vous êtes en dessous de ces seuils.

CATÉGORIE D'ACTIFS	SEUIL DE COMPENSATION
Dérivés de crédit	1 milliard €
Dérivés d'actions	1 milliard €
Dérivés de taux d'intérêt	3 milliards €
Dérivés de change	3 milliards €
Dérivés de matières premières et autres	3 milliards €

## AUTRE ENTITÉ

Veillez indiquer le type de contrepartie « autre » auquel vous appartenez :

- Banques multilatérales de développement
- Entités du secteur public au sens de l'article 4, point 18), de la directive 2006/48/CE lorsqu'elles sont détenues par des administrations centrales et bénéficient de garanties explicites fournies par des administrations centrales
- Fonds européen de stabilité financière et mécanisme européen de stabilité

## ACTIVITÉ DE TRADING

Si vous êtes une Contrepartie non financière, veuillez également sélectionner l'option ci-dessous qui s'applique le mieux à votre activité de trading :

Mes activités sont liées au financement de trésorerie ou à l'activité commerciale\*

- Oui  Non

## DÉCLARATION

Toute activité de trading comporte des risques. Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier. **76% des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils investissent sur les CFD avec IG.** Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent. Les options et les turbos sont des instruments financiers complexes présentant un risque de perte en capital. Les pertes peuvent être extrêmement rapides.

Le service d'exécution d'ordres au travers d'un compte risque limité présente un risque de perte du capital investi.

Les clients professionnels peuvent perdre plus que leur capital investi.

J'atteste que la Société connaît et comprend la nature et les risques inhérents à la négociation avec effet de levier au travers des CFD. Je reconnais que les documents suivants ont été mis à ma disposition sur le site internet d'IG : la Déclaration sur les risques du trading, la Déclaration d'accords spécifiques, les Frais et commissions, la Politique d'exécution des ordres, les Documents d'information clé (CFD), les Documents d'information clé (options), les Documents d'information clé (turbos warrants), la Politique des réclamations, la Politique des conflits d'intérêt, les Informations à l'attention des clients et les Conditions générales de vente des comptes CFD, Les Conditions générales de vente des produits dérivés et/ou les Conditions générales relatives aux turbos (selon le cas). Je confirme avoir lu et compris ces documents et reconnais que la Société accepte d'être liée par ces conditions. La Société accepte également la politique de confidentialité d'IG et sa politique d'accès. J'informerai immédiatement IG de toute modification apportée aux informations fournies, y compris mais sans toutefois s'y limiter, tout changement de propriété effective.

Nom du directeur/partenaire : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du directeur/partenaire : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## ACCORDS MARKETING

Nous acceptons qu'IG, ou d'autres entités du groupe IG, nous contacte par email pour nous tenir informés des prochaines opportunités de trading, de ses nouveaux produits et/ou services ?

Oui  Non

Notre consentement est donné librement et peut être retiré à tout moment. Tout retrait de notre consentement ne pourra affecter la légalité du traitement des données effectué antérieurement audit retrait. Pour plus d'informations sur comment exercer votre droit de retrait, merci de vous référer à notre charte de confidentialité et politique d'accès ainsi qu'aux informations sur le traitement des données : <https://www.ig.com/fr/confidentialite>

# TITRE DE GARANTIE ET D'INDEMNITÉ EN FAVEUR D'IG

## GARANTIE EN FAVEUR DE

IG Europe GmbH et toutes autres filiales\* (Konzernunternehmen)\* du Groupe IG dont IG Group Holdings plc of Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2YA est le siège social\* (« IG »).

\*Au sens de la section 18 de la loi allemande relative aux titres (Aktiengesetz).

## INFORMATIONS SUR LE GARANT

Nom du garant : \_\_\_\_\_ (le « **Garant** »)

Adresse du garant : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

## CONTEXTE

(a) \_\_\_\_\_ (nom de la Société)

(Le « **Client** ») a ouvert des comptes auprès d'IG (le(s) « **Compte(s)** ») afin d'investir sur tout ou partie des produits suivants : (1) contrats pour la différence (CFD) ; (2) les options ; (3) les turbos warrants ; ou (4) toute autre transaction (chacune appelée "**Transactions**") conformément aux termes et conditions des termes et conditions IG (les "**Conditions Générales**").

(b) Lorsque le Client réalisera de telles Transactions, il contractera des obligations envers IG conformément aux termes des Conditions Générales.

(c) IG autorise le client à ouvrir le(s) compte(s) à condition que le Garant accepte de garantir la bonne exécution des obligations du Client dans le cadre des Conditions Générales et le paiement de tout montant dû à IG par le Client conformément aux termes de ce titre de garantie.

## GARANTIE ET INDEMNITÉ

1. Le Garant garantit par la présente de manière inconditionnelle et irrévocable, par le biais d'une obligation de paiement indépendante (selbstständiges Zahlungsversprechen) envers IG, de payer dans la devise et au lieu de paiement indiqués dans le Contrat Client tout montant ou toute somme (y compris toute commission, frais, coûts, charges, marges, frais, dépenses, taxes ou tout autre montant) dus par le Client à IG en vertu du Contrat Client et non payés à échéance (la "**Garantie**").
2. Les paiements au titre de la présente Garantie sont exigibles dans les cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite d'IG indiquant les paiements du montant, des commissions, des frais, des coûts, des charges, des marges, des frais, des taxes ou de tout autre montant dû par le Client en vertu du Contrat Client et confirmant que la somme demandée au Garant correspond à la somme des montants non payés par le Client à leur échéance. Afin d'éviter tout doute, la présente Garantie ne constitue pas une garantie à première demande (Garantie auf erstes Anfordern) ; les droits et/ou défenses que le Garant peut avoir à l'égard de tout paiement demandé au titre de la Garantie - dans chaque cas conformément aux termes du Contrat Client - ne seront pas affectés par les dispositions de la présente Garantie.
3. IG ne sera pas tenu de réclamer le paiement au client ou de poursuivre le client ou toute autre personne avant de revendiquer des droits en vertu de la présente garantie.
4. La Garantie crée une obligation indépendante du Garant vis-à-vis d'IG, indépendamment de la validité, de la légalité et du caractère exécutoire des obligations du Client au titre du Contrat Client, indépendamment de toute autre garantie et indemnité, sans égard aux moyens de défense ou aux objections du client et sans égard à tout autre acte, omission ou question qui se rapporte aux obligations du client aux termes de la convention du client ou qui pourrait les réduire, les libérer ou leur porter préjudice. Ainsi, en particulier, ni les obligations de paiement ni aucun autre droit de IG à l'égard du Garant aux termes de la Garantie ne seront éteints ou autrement affectés par l'un ou l'autre des éléments suivants :
  - 4.1. la prolongation du délai ou toute autre suspension accordée au client à l'égard de ses obligations en vertu du contrat de client ;
  - 4.2. les modifications ou renonciations concernant les obligations du Client au titre du Contrat Client ;
  - 4.3. la liquidation, la dissolution ou la restructuration du Client ou la nomination d'un administrateur pour ses actifs ou un changement dans son statut juridique, sa fonction ou sa structure de contrôle ou de propriété ; et
  - 4.4. l'invalidité, l'illégalité ou l'inopposabilité des obligations du Client au titre du Contrat Client.
5. Dans l'un ou l'autre de ces cas et dans des cas similaires et indépendamment du fait que l'un ou l'autre des points décrits aux points 4.1 à 4.4 ci-dessus affecte les droits d'IG contre le client, les rend inopposables au client ou leur fait éteindre les droits de IG contre le client sont réputés dus et dus conformément au Contrat client aux fins de cette garantie.

## GARANTIE ET INDEMNITÉ (SUITE)

- Si, par suite d'insolvabilité, de règlement ou de toute procédure similaire applicable au client ou au garant (en raison d'une préférence annulable ou autre), IG est tenue de rembourser les sommes reçues pour s'acquitter de toute obligation découlant du contrat client, les obligations du garant au titre de la présente garantie reprennent et la garantie peut également se poursuivre dans un tel cas jusqu'au toutes les obligations dues en vertu ou en relation avec le Contrat Client ont été acquittées sans condition et irrévocablement et intégralement.
- Jusqu'à ce que toutes les réclamations d'IG en vertu et en relation avec le Contrat Client aient été irrévocablement payées en totalité, le Garant ne fera valoir aucune réclamation légale ou contractuelle d'indemnité, de compensation, de recours et de subrogation qu'il pourrait avoir en raison d'une réclamation en vertu de la Garantie ou n'acceptera aucun paiement ou autre avantage causé par un paiement dans le cadre de la Garantie. Toute somme reçue par le Garant avant la date susmentionnée.

## AUTORITÉ COMPÉTENTE

Ce titre de garantie et toutes obligations non contractuelles qui en découlent ou qui s'y rapportent sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne et interprétées conformément à celui-ci.

Les tribunaux de Francfort-sur-le-Main auront une compétence non-exclusive en ce qui concerne cette garantie.

## EXÉCUTION

Si le garant est un particulier:

### LE GARANT

Cette garantie est signée par le garant

Nom : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Si le Garant est une société, conformément aux documents constitutionnels :

### (I) SIGNÉ PAR LE DIRECTEUR / REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Cette garantie est signée par le directeur / représentant autorisé

Nom : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### (II) SIGNÉ PAR LE DIRECTEUR / LA SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ / REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Cette garantie est signée par le directeur / la secrétaire de la société / représentant autorisé

Nom : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



# RÉSOLUTION CERTIFIÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ACTIONNAIRES

Je soussigné(e) (nom) : \_\_\_\_\_

agissant à titre de secrétaire général/directeur de (nom de la Société) : \_\_\_\_\_ (la « **Société** »)

atteste que les résolutions suivantes ont été dûment adoptées par les Directeurs/actionnaires de la Société lors de la réunion tenue le

Date : \_\_\_\_\_

## IL A ÉTÉ DÉCIDÉ :

1. Qu'un ou des comptes ( « **compte(s)** ») soient ouverts auprès d'IG Europe GmbH (« **IG** ») au nom de la Société aux fins d'investir sur des contrats pour la différence (« **CFD** »), des options et/ou des turbos warrants et toute autre transaction liée ou accessoire à tout contrat.
2. Qu'un accord soit conclu avec IG dans le cadre de l'ouverture des comptes (le « **Contrat** ») et que l'ensemble des transactions réalisées par la Société soit sujet aux termes des Conditions Générales, mises à jour ponctuellement.
3. Que toutes personnes mentionnées et dont le spécimen de signature apparaît dans la liste des signataires autorisés (les « **Signataires autorisés** ») soient solidairement autorisées à signer tout document en rapport avec l'ouverture ou les opérations sur le(s) compte(s), y compris (sans toutefois s'y limiter) le Contrat et tout document qui créerait, parachèverait ou se rapporterait à un emprunt, à des frais, à des servitudes ou hypothèques sur les fonds de la Société, et de transmettre à IG toute instruction oral ou écrite en rapport avec le(s) Compte(s), y compris (sans toutefois d'y limiter) les instructions pour réaliser des transactions avec ou au nom de la Société.
4. Que les Signataires Autorisés seront et sont par la présente conjointement et solidairement autorisés à signer tout document relatif à l'ouverture ou au fonctionnement d'un ou de plusieurs compte(s) additionnel(s).
5. Que toute transaction, de quelque forme que ce soit, préalablement faite par la Société avec ou à travers IG soit ratifiée et approuvée.
6. Que ces résolutions soient communiquées à IG, demeurent en vigueur et fassent foi jusqu'à ce qu'IG reçoive une copie certifiée conforme par un administrateur de la Société d'une résolution annulant ou remplaçant les présentes.

J'atteste également qu'il n'existe pas de raison légale ou autre empêchant la Société de conduire ces activités.

 Signature du secrétaire général/directeur de la société : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## QUE FAIRE ENSUITE ?

### 1. Veuillez vérifier que :

- vous avez bien rempli toutes les sections du formulaire ;
- toutes les personnes concernées ont signé le formulaire et que la liste des signataires autorisés se trouve en annexe ;
- vous avez joint le justificatif d'identité requis et une copie de la liste des signataires autorisés.

Pour toute question, merci de nous contacter au **01 70 98 18 18** ou par email à **info.fr@ig.com**

### 2. Envoyer votre demande d'ouverture de compte à :

IG France  
17 avenue George V  
75008 Paris

ou par email à **info.fr@ig.com**



Une fois toutes ces informations renseignées, veuillez :

- Imprimer ce document
- Le signer
- Nous le faire parvenir

